



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°

15-042

OBJET

**DECISIONS PRISES DANS
LE CADRE DE LA
DELEGATION DU MAIRE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abst.

CONVOC. & AFFICHAGE

6 mai 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dernières décisions prises par délégation.

- ☞ **Vu** l'article L 2122-22 du CGCT ;
- ☞ **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n°14-036 du 22 avril 2014 ;
- ☞ **Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **N°DIR/2015/008** – Tarifs des activités spécifiques extérieures de la Maison des Jeunes – Avril et Mai 2015

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015

JM



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°		
15-043		
OBJET		
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
6 mai 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Projet de règlement		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'adopter le règlement de fonctionnement du service Multi Accueil, tel qu'il est annexé à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Décide** d'adopter le règlement de fonctionnement du service multi-accueil dans les conditions exposées par M. le Maire et tel qu'il est annexé à la présente.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015

JM



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°

15-044

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION POUR
L'ETUDE DE MISE EN PLACE
D'UN PLAN COMMUNAL
D'AMELIORATION DES
PRATIQUES
PHYTOSANITAIRES ET
HORTICOLES**

-

EXERCICE 2015

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
29	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

6 mai 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au Conseil :

La nappe de la Vistrenque permet l'alimentation en eau potable des communes de la plaine du Vistre. Cette nappe, proche de la surface, est naturellement peu protégée et vulnérable aux pollutions nitrates et pesticides notamment. Les captages des sources de Bellegarde, qui exploitent la nappe de la Vistrenque, permettent l'alimentation en eau potable de la commune. Ces captages ont été identifiés « prioritaires » par le Comité Départemental de l'Eau pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en matière de reconquête de la qualité de la ressource destinée à la consommation humaine.

La commune de Bellegarde qui détient la compétence « eau » a lancé sur ce captage prioritaire une étude visant la définition d'une stratégie pérenne de protection de la ressource en eau. Cette stratégie est traduite dans un plan d'actions visant la reconquête de la qualité de l'eau dans l'aire d'alimentation du captage. Compte tenu de la localisation du captage des sources de Sauzette et des sources est et ouest du chemin de Redessan en bordure de la zone urbanisée, le plan d'action comporte la mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

La commune de Bellegarde souhaite donc s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

Le PAPPH, est un plan communal dont l'objectif est de limiter le recours aux intrants (Pesticides, engrais, irrigation) sur l'ensemble des espaces gérés par la commune (voirie, espaces verts, cimetière...). Il s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable car il permet de :

.../...

- préserver la santé des habitants et celle des agents techniques.
- être exemplaire auprès de l'ensemble des utilisateurs d'engrais de produits phytosanitaires qui doivent, eux aussi, changer leurs pratiques (professionnels agricoles, jardiniers amateurs, gestionnaires d'infrastructures)
- reconquérir la qualité de l'eau et pérenniser l'usage de nos captages publics d'eau potable dans les nappes de la Vistrenque et des Costières.

Ce Plan d'Amélioration des Pratiques, réalisé par un bureau d'études, se décompose en plusieurs étapes :

1. Réalisation d'un bilan approfondi des pratiques d'entretien des espaces communaux en association avec les agents,
2. Définition des enjeux par secteurs, en lien avec la qualité de l'eau, la santé des habitants et la réglementation,
3. Définition des objectifs d'entretien par secteurs avec les élus et les responsables techniques,
4. Préconisations de changement de pratiques sur la base du diagnostic et des objectifs fixés. Réalisation de documents opérationnels permettant de les mettre en oeuvre.
5. Formation des agents techniques et sensibilisation des administrés à la démarche
6. Suivi de la première année de mise en oeuvre afin de répondre de manière concrète aux problèmes posés par les changements de pratiques.

La commune sera accompagnée dans cette étude par le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières dans le cadre de sa mission d'appui technique à ses membres. Des outils de communication seront notamment mis à disposition de la collectivité pour sensibiliser les différents publics (exposition, livrets ...).

Le montant de l'étude devrait s'élever à 18 150.00 € HT soit 21 780.00 € TTC

Plan de Financement :

	Pourcentage aide	Montant HT
Agence de l'Eau	50 %	9 075 €
Conseil Départemental	30 %	5 445 €
Autofinancement	20 %	3 630 €
Total	100 %	18 150 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré décide de :

- S'engager à élaborer et mettre en oeuvre un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) afin de limiter le recours aux intrants sur l'ensemble des espaces gérés par la commune.
- Solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre de la lutte contre les pollutions diffuses.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015






DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°
15-045
OBJET

**PROJET CENTRE CULTUREL
ASSOCIATIF
-
ACQUISITION
PARCELLE E 2075
LIEU-DIT « LA TOUR »**

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
25	0	4

CONVOC. & AFFICHAGE
6 mai 2015

DEPOT EN PREFECTURE
Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a pour projet de construire un centre culturel associatif, lieu-dit "La Tour", dans le périmètre de la ZAC des Ferrières et que pour se faire il y a lieu d'acquérir la parcelle section E n° 2075 appartenant à Monsieur Alain MARTINEZ.

La parcelle cédée est classée en zone 2 AUz4 au PLU. Elle est acquise au prix de 38,11 €/m², ce prix ayant été fixé dans le traité de concession, établi entre la commune de Bellegarde et le Groupe Guiraudon Guipponi Leygue, et confirmé par l'estimation des services de France Domaine par courrier du 27 avril 2015.

Le montant total de la transaction est de 74 924,26 € pour une superficie de 1 966 m².

Le Conseil,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Approuve** l'acquisition de la parcelle section E n° 2075 d'une superficie totale de 1 966 m², au prix de 74 924,26 €.
- ☑ **Dit** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- ☑ **Désigne** Maître Joël BAROLOTTI pour dresser l'acte d'acquisition,
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.
- ☑ **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER2015 2111
- ☑ **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2111/0123/820

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le

Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015

JM



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	26	29

QUESTION N°
15-046
OBJET

**PROJET CENTRE CULTUREL
ASSOCIATIF
-
ACQUISITION
PARCELLES
E 2072 ET 2073
LIEU-DIT « LA TOUR »**

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
25	0	4

CONVOC. & AFFICHAGE

6 mai 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Promesse
Plan

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a pour projet de construire un centre culturel associatif, lieu-dit "La Tour", dans le périmètre de la ZAC des Ferrières et que pour se faire il y a lieu d'acquérir les parcelles section E n° 2072 et 2073 appartenant à Monsieur Emilien COULOMB.

Les parcelles cédées sont classées en zone 2 AUz4 au PLU. Elles sont acquises au prix de 38,11 €/m², ce prix ayant été fixé dans le traité de concession, établi entre la commune de Bellegarde et le Groupe Guiraudon Guipponi Leygue, et confirmé par l'estimation des services de France Domaine par courrier du 27 avril 2015.

Le montant total de la transaction est de 249 963,49 € pour une superficie de 6 559 m².

Le Conseil,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Approuve** l'acquisition des parcelles section E n° 2072 et 2073 d'une superficie totale de 6 559 m², au prix de 249 963,49 €.
- ☑ **Dit** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- ☑ **Désigne** Maître Joël BARTOLOTTI pour dresser l'acte d'acquisition,
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.
- ☑ **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER2015 2111
- ☑ **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2111/0123/820

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015

JM



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	26	29

QUESTION N°

15-047

OBJET

**PROJET DE CREATION
D'UN CHEMIN D'ACCES
LIEU-DIT
« PENDANT DE LA TOUR »**

**ACQUISITION
PARCELLE E 239**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
29	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

6 mai 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Promesse
Plan

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la création de la ZAC des Ferrières, certaines parcelles situées lieu-dit « Pendant de la tour » se sont retrouvées enclavées, c'est pourquoi la commune a le projet de créer un chemin pour permettre aux différents propriétaires d'y accéder de nouveau.

Monsieur Raymond GUERIN est d'accord pour nous céder sa parcelle section E n° 239 d'une superficie de 975 m².

La parcelle cédée est classée en zone N au PLU. Elle est acquise au prix de 2 925,00 €, soit 3,00 €/m².

Le Conseil,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Approuve** l'acquisition de la parcelle section E n° 239 d'une superficie totale de 975 m², au prix de 2 925,00 €.
- ☑ **Dit** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- ☑ **Désigne** Maître Joël BARTOLOTTI pour dresser l'acte d'acquisition,
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.
- ☑ **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER2015 2112
- ☑ **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2112/0123/822

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le

Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015

JM



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Vacants
29	26	29

QUESTION N°

15-048

OBJET

MODIFICATION DES EFFECTIFS

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A 25H/SEMAINE

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
29	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

6 mai 2015

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Tableau des effectifs

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose que pour répondre aux besoins des services techniques, notamment en matière d'entretien des bâtiments et, plus précisément, concernant les besoins de la crèche, des écoles, de l'accueil de loisirs des + jeunes enfants, il y a lieu de transformer un poste vacant à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe, en poste à temps non complet à 25 heures/semaine (soit 72%).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Décide** de transformer un poste vacant d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet, en poste **d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à 25 heures/semaine (soit 72%)**.
- ☑ **Dit** que le tableau des effectifs sera mis à jour en ce sens.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Le Maire,
Juan MARTINEZ

12 MAI 2015

JM



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 12 mai 2015

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la création de la ZAC des Ferrières, certaines parcelles situées lieu-dit « Pendant de la tour » se sont retrouvées enclavées, c'est pourquoi la commune a le projet de créer un chemin pour permettre aux différents propriétaires d'y accéder de nouveau.

Madame Béatrice INGRASSIA est d'accord pour nous céder une partie de ses parcelles section E n° 232, 233, 234, 235 et 236 d'une superficie de 750 m² environ. La partie à détacher se situe au Sud des parcelles et forme une bande de 6 mètres environ de large. La commune se charge de mandater un géomètre expert pour réaliser le plan de division.

Les parcelles cédées sont classées en zone N au PLU. Elles sont acquises au prix de 3,00 €/m².

Le Conseil,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Approuve** l'acquisition des parcelles section E numéros 232(p), 233(p), 234(p), 235(p) et 236(p) d'une superficie d'environ 750 m², au prix de 3,00 €/m².
- ☑ **Dit** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- ☑ **Désigne** Maître Joël BARTOLOTTI pour dresser l'acte d'acquisition,
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.
- ☑ **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER2015 2112 et que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2112/0123/822

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le
Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

12 MAI 2015

JM

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	26	29

QUESTION N°		
15-049		
OBJET		
PROJET DE CREATION D'UN CHEMIN D'ACCES LIEU-DIT « PENDANT DE LA TOUR »		
ACQUISITION PARCELLES E 232(P), 233(P), 234(P), 235(P) ET 236(P)		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 mai 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le:		
PIECE JOINTE		
Promesse Plan		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en date du 25 septembre 2014, par délibération n° 14-098, le conseil a acté la cession à titre gratuit du chemin de la vaque basse à la commune, en l'occurrence une partie de la parcelle section B numéro 1793 appartenant en partie indivis à M. et Mme Sandrine et Jacques MALET. Il y a lieu de compléter cette délibération, suite au plan de bornage établi par M. Vincent BALP (géomètre expert) mandaté par la commune, car le mur de clôture de M. et Mme MALET a été édifiée en retrait de la limite de propriété, ce qui implique qu'une partie de la parcelle section B numéro 1791 (contenance de 22 m²) est à intégrer au chemin de la vaque basse.

- ☛ **Le Conseil,**
- ☛ **Vu** le plan de bornage provisoire de M. Vincent BALP,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
- ☑ **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
- ☑ **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
- ☑ **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER2015 2112 et que les dépenses correspondantes à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2112/0123/822
- ☑ **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 12 mai 2015

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

JM

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	26	29

QUESTION N°		
15-050		
OBJET		
Cession gratuite de la parcelle B 1791(p), Lieu-dit « La vaque basse » à la commune de Bellegarde		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 mai 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Promesse Plan		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget de l'Eau. Il propose donc à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

Adopte la décision modificative n° 1 du Budget de l'Eau, comme suit :

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
23 – Immobilisation en cours	- 38 447.16 €	
001 – Excédent antérieur reporté		- 38 447.16 €
TOTAL	- 38 447.16 €	- 38 447.16 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : - 38 447.16 €

⇒ Recettes : - 38 447.16 €

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 12 mai 2015

Le Maire,

Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

JM



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS

Etaient absents : Mmes et MM. Jérôme PANTEL, Lucie ROUSSEL, Alain DUCROS

Procurations : De M. PANTEL à M. RIGAL, de Mme ROUSSEL à Mme REY, de M. DUCROS à M. BONHOMME

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Isabelle GIOENI

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite à une erreur matérielle dans l'affectation du résultat, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget de l'Assainissement. Il propose donc à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

Adopte la DM n° 1 du Budget de l'Assainissement, comme suit :

Par chapitre, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011- 6152 Entretien et réparation de biens immobiliers	23 671.56 €	
023 - Virement à la section d'investissement	- 23 671.56 €	
TOTAL	0 €	0 €

Par chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
21 - Immobilisations corporelles	70 000 €	
23 - Immobilisations en cours	50 000 €	
001 - Excédent de résultat reporté		143 671.56
021 - Virement de la section de fonctionnement		-23 671.56
TOTAL	120 000 €	120 000 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : **120 000.00 €**

⇒ Recettes : **120 000.00 €**

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 12 mai 2015

Le Maire,
Juan MARTINEZ

JAN

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

QUESTION N°		
15-052		
OBJET		
BUDGET ASSAINISSEMENT DM N°1		
- EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 mai 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le:		
PIECE JOINTE		
Tableau récapitulatif		

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Absents
29	26	29